

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1601

20 juin 2014

### SOMMAIRE

AmTrust Holding Luxembourg - Europe S.à r.l. ....	76811	Kingdom Holding 1 S.à r.l. ....	76827
Belim S.A. ....	76840	KLP Real Estate Europe S.à.r.l. ....	76802
Bond Street Holdings S.A. ....	76819	Leeport International (Luxembourg) Company S.à r.l. ....	76803
Domus International S.A. ....	76819	Leone X Holding S.A. ....	76847
Fulwood Invest S.à r.l. ....	76807	Mares S.A. - SPF ....	76836
H2O Hesperange S.à r.l. ....	76808	Metiscorp S.A. ....	76830
Happy Elements S.à r.l. ....	76805	Oxus Holding S.A. ....	76838
Haubans et Palans Participations S.A. ....	76808	PS1 Luxco S.à r.l. ....	76820
Help Home Construction ....	76810	Randstad Interim S.A. ....	76805
HI-INT S.A. ....	76803	Reinet Jagersfontein Holdings S.à r.l. ....	76841
Hopar S.A. ....	76809	Relax Resort S.A. ....	76830
Hopar S.A. ....	76804	RP3 Holdings (Lux) 6 S.à r.l. ....	76845
Hypo Pfandbrief Bank International S.A. ....	76809	Saguenay S.A. ....	76844
Hypo Pfandbrief Bank International S.A. ....	76808	Saguenay S.A., SPF ....	76844
I A F A Global Opportunities SICAV ....	76809	Socaem S.A. ....	76826
IFS Capital Luxembourg II S.A. ....	76810	S.u.P. Premium IV ....	76848
IFS Capital Luxembourg S.A. ....	76810	Swale Holding S. à r. l. ....	76848
Immo Invest du Limpertsberg S.A. ....	76802	Trend Trust S.A. ....	76806
Imove S.A. ....	76804	Truss Lux Participation S.à r.l. ....	76826
IVG Andel 16 Immobilien GmbH ....	76803	UP Investmentfund-FIS ....	76843
IVG Avenir Immobilien GmbH ....	76805	Vandelys S.A. ....	76806
Jomago S.à r.l. ....	76804	Vega Services S.à r.l. ....	76806
Juliette Films S.A. ....	76804	Vodafone Operations Services 1 S.à r.l. ..	76806
Kemisse S.à r.l. ....	76802	Walter Luxembourg Holdings S.C.A. ....	76807
		Zantek Capital S.A. ....	76807

**KLP Real Estate Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 180.598.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 2 décembre 2013.

Référence de publication: 2014056043/11.

(140064683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

**Immo Invest du Limpertsberg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.638.

Par la présente je vous informe de ma démission de mon mandai de Commissaire aux Comptes de la société Immo Invest du Limpertsberg S.A. avec effet au 31 Mars 2014.

Fait à Luxembourg, le 20 mars 2014.

C.A.S. Services S.A.

2-8 avenue Charles De Gaulle

L-1653 Luxembourg

Signature

*Commissaire aux Comptes*

Référence de publication: 2014056012/15.

(140064537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

**Kemisse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 116.997.

EXTRAIT

1) Il résulte d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 14 novembre 2013 et avec effet au 27 février 2014:

- que la société CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A. a transféré 64 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune, qu'elle détenait dans la Société à la société: CEDOBAR 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109022.

2) Il résulte d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 14 novembre 2013 et avec effet au 27 février 2014:

- que la société CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A. a transféré 26 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune, qu'elle détenait dans la Société à la société: CEDOBAR 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104850.

A compter du 27 février 2014, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A.: .....	10 parts sociales
- CEDOBAR 2 S. à r.l.: .....	64 parts sociales
- CEDOBAR 3 S.à r.l.: .....	26 parts sociales

Luxembourg, le 17 avril 2014.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014056041/28.

(140064285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

**HI-INT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 119.152.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HI-INT SA  
Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2014056003/12.

(140064478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

**Leeport International (Luxembourg) Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 167.492.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Signature  
Le mandataire

Référence de publication: 2014056053/13.

(140064463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

**IVG Andel 16 Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 152.246.

*Auszug aus der schriftlichen Beschlussfassung des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 14. März 2014*

Am 14. März 2014 hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Abberufung von Herrn Osman Saritarla als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;
- Ernennung von Frau Irmgard Linker, geboren am 29. August 1968 in Friedberg, Deutschland, mit beruflicher Adresse in: The Squaire 18, Am Flughafen, 60549 Frankfurt/Main, Deutschland, als Geschäftsführerin der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit;
- Ernennung von Herrn Cyril Amos Schelling, geboren am 20. Mai 1980 in St. Quentin, Frankreich, geschäftsansässig in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit;
- Ernennung von Herrn Dr. Matthias Eder, geboren am 30. November 1976 in Würzburg, Deutschland, geschäftsansässig in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit.

Infolge der vorliegenden Beschlüsse wird sich der Geschäftsführerrat der Gesellschaft fortan wie folgt zusammensetzen:

- Herr Dr. Matthias Eder,
- Frau Irmgard Linker;
- Herr Andreas Rosenberger; und
- Herr Cyril Amos Schelling.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. April 2014.

IVG Luxembourg S.à r.l.  
Unterschrift

Référence de publication: 2014056028/29.

(140064192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

**Imove S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1613 Luxembourg, 17, rue J.F. Gangler.  
R.C.S. Luxembourg B 176.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056018/9.

(140064398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

**Hopar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 86.225.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9/4/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014056006/10.

(140064200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

**Juliette Films S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 166.360.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 avril 2014*

I. L'assemblée générale des actionnaires accepte la démission de Monsieur Sébastien TASCH de son poste d'administrateur de la société.

II. L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer un nouvel administrateur, à savoir Monsieur Jean-Pierre HUET, né le 8 août 1986 à OTTWEILER (Allemagne), demeurant 29A, rue de la Mine à F-57330 VOLMERANGE-LES-MINES.

Son mandat prendra fin en 2017, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31.12.2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014056033/17.

(140064526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

**Jomago S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 97.676.

**EXTRAIT**

En date du 11 avril 2014, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 31 décembre 2013.
- La démission de Monsieur Alan Botfield, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 31 décembre 2013.
- Madame Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvelle gérante de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et ce pour une durée indéterminée.
- Madame Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvelle gérante de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014056038/18.

(140064230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

**Happy Elements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.175.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014055991/10.

(140064557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

**Randstad Interim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 50.502.

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique de la Société en date du 07 Avril 2014:

- que Monsieur Noteboom Beschier Jacob, a été révoqué de sa fonction d'Administrateur de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014,

- que Monsieur Béharel François, né le 10 Septembre 1970 à Béthune, France, demeurant 21 Résidence Château Bois, 62131 Vaudricourt, France, a été nommé Administrateur de la Société, avec effet immédiat, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Avril 2014.

Référence de publication: 2014056160/15.

(140064334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

**IVG Avenir Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 16.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 154.358.

*Auszug aus der schriftlichen Beschlussfassung des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 14. März 2014*

Am 14. März 2014 hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Abberufung von Herrn Osman Saritlarla als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;
- Ernennung von Frau Irmgard Linker, geboren am 29. August 1968 in Friedberg, Deutschland, mit beruflicher Adresse in: The Squaire 18, Am Flughafen, 60549 Frankfurt/Main, Deutschland, als Geschäftsführern der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit;
- Ernennung von Herrn Cyril Amos Schelling, geboren am 20. Mai 1980 in St. Quentin, Frankreich, geschäftsansässig in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit;
- Ernennung von Herrn Dr. Matthias Eder, geboren am 30. November 1976 in Würzburg, Deutschland, geschäftsansässig in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit.

Infolge der vorliegenden Beschlüsse wird sich der Geschäftsführerrat der Gesellschaft fortan wie folgt zusammensetzen:

- Herr Dr. Matthias Eder,
- Frau Irmgard Linker;
- Herr Andréas Rosenberger; und
- Herr Cyril Amos Schelling.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. April 2014.

IVG Luxembourg S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2014056030/29.

(140064215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

**Vandelys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 105.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014055724/10.

(140063893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Vega Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 181.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014055717/10.

(140063805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Vodafone Operations Services 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 144.676.

En date du 16 avril 2014, l'associé unique de la Société a cédé ses parts sociales dans la Société à Vodafone Procurement Company S.à r.l.

Vodafone Procurement Company S.à r.l. est dorénavant l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014055722/13.

(140063684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Trend Trust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 161.644.

*Décision de l'associé unique du 7 avril 2014*

*Deuxième décision*

Conformément à la première décision, l'associé unique nomme deux nouveaux administrateurs, à savoir, Monsieur Deveci MAHMUT, entrepreneur, né le 22 janvier 1976 à Lokeren (B) et demeurant au 180, Chaussée de Haecht à B-1030 Bruxelles Belgique ainsi que Monsieur Wael M SHARAF, entrepreneur, né le 9 juillet 1958 à Damas SYRIE demeurant au 181, Chaussée de Haecht à B-1030 Schaerbeek Belgique jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016. Monsieur Bachar CHARAF restant administrateur de la société.

*Troisième décision*

L'associé unique décide de nommer jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019, la société FIDUPLAN S.A. 87 allée Léopold Goebel L-1635 Luxembourg, commissaire aux comptes, en remplacement de société Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.à r.l. en abrégé L.P.G..

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014055702/21.

(140063822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Walter Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 159.491.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 avril 2014.  
Référence de publication: 2014055733/10.  
(140063946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Fulwood Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.402.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 170.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
1, rue Joseph Hackin  
L-1746 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2014055973/13.  
(140064136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

**Zantek Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 168.400.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie à Luxembourg le 16 avril 2014 a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, au 6-12 rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg;
2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:
  - Monsieur Jean-Yves NICOLAS;
  - Monsieur Marc KOEUNE;
  - Monsieur Michaël ZIANVENI;
  - Monsieur Sébastien GRAVIÈRE;Et nomme en leur remplacement:
  - Monsieur Romain ZIMMER, né à L-Pétange le 14 mars 1959, domicilié professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12 rue du Fort Wallis;
  - Madame Myriam DERAIDEUX, née à Saint-Vith (Belgique), le 3 février 1982, domiciliée professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12 rue du Fort Wallis;
  - Monsieur Johan THIRIART, né à Kinshasa (RDC) le 5 mai 1960, domicilié professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12 rue du Fort Wallis.

Le nombre des administrateurs passant de quatre à trois.

3. L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes, la société CeDerLux-Services Sàrl et nomme en son remplacement comme nouveau commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée KOBU S.à r.l., ayant son siège social sis à L-2714 Luxembourg, 6-12 rue du Fort Wallis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B84077.

Les mandats des nouveaux administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014055742/31.  
(140063670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Hypo Pfandbrief Bank International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 71.104.

Die Gesellschaft wurde am 27. Juli 1999 gegründet gemäß Urkunde von Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 799 vom 27. Oktober 1999.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. April 2014.

In Vertretung von Hypo Pfandbrief Bank International S.A.  
Max Kremer

Référence de publication: 2014056595/15.

(140065385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**Haubans et Palans Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 135.001.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire reportée du 17 avril 2014*

L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2016, à savoir:

- Maître Michaël Dandois,
- Maître Antoine Meynial,
- Monsieur Stéphane Warnier.

L'assemblée prend note du changement d'adresse du commissaire aux comptes CHESTER & JONES Sarl, RCS Luxembourg B 120.602 au 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg et décide de reconduire son mandat jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2016.

Référence de publication: 2014055997/16.

(140064145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

**H2O Hesperange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 87.665.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

Suite à la démission de Messieurs Franck Ruimy et Ely Michel Ruimy en leur qualité de Gérants de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 14 avril 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que Gérant unique de la Société en remplacement des Gérants démissionnaires pour une durée indéterminée.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy and Mr. Ely Michel Ruimy as Managers of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 14 April 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as sole Manager of the Company in place of the resigning Managers for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056009/23.

(140063981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---



**Hopar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 86.225.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 9 avril 2014 à 11:00 heures au siège social*

L'Assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Alfonso Garcia comme administrateur et nomme en remplacement Monsieur Benjamin Bodig, demeurant professionnellement au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg. Le mandat expire lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme  
Signature  
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014056602/14.

(140064846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**Hypo Pfandbrief Bank International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 71.104.

*Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 16. April 2014*

Aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre vom 16. April 2014 geht hervor daß:

- Die Mandate von Herrn Dr. Matthias Achilles, Herrn Reiner Barthuber, Herrn John Julian Cox, Herrn Markus Fels, Frau Fiona Flannery und Herrn Thomas Glynn um ein weiteres Jahr verlängert werden bis zu der Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2014 beschließt;

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. April 2014.

In Vertretung von Hypo Pfandbrief Bank International S.A.  
Max Kremer

Référence de publication: 2014056594/16.

(140065251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**I A F A Global Opportunities SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 172.248.

*Auszug Protokoll Ordentliche Generalversammlung I|A|F|A Global Opportunities SICAV*

Die Ordentliche Generalversammlung der I|A|F|A Global Opportunities SICAV vom 22. April 2014 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Frank Hauprich, Vorsitzender
- Matthias Schirpke, stellv. Vorsitzender
- Uwe Gillen, Mitglied

Herr Hauprich mit Berufsadresse 9A, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach

Herren Schirpke und Gillen mit Berufsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. April 2014.

Für I|A|F|A Global Opportunities SICAV  
DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014056609/24.

(140065163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**IFS Capital Luxembourg II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 159.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IFS Capital Luxembourg II S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014056611/11.

(140065002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**Help Home Construction, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4261 Esch-sur-Alzette, 20, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 183.649.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Paul DECKER  
*Le Notaire*

Référence de publication: 2014056589/12.

(140064906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**IFS Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 58.553.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration et par l'assemblée générale des actionnaires en date du 2 avril 2014*

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

2. Monsieur Roeland DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Hilversum (Pays-Bas), le 23 décembre 1985, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

3. Le nombre des administrateurs a été augmenté de trois à quatre.

4. Madame Valérie PECHON a été renouvelée dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

5. Madame Ingrid CERNICCHI a été renouvelée dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

6. Madame Monique JUNCKER a été renouvelée dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

7. Monsieur Hans DE GRAAF a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

8. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été renouvelée dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Monique JUNCKER, Madame Valérie PECHON et Madame Ingrid CERNICCHI, administrateurs, et de Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur et président du conseil d'administration, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes  
*Pour IFS CAPITAL LUXEMBURG S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014056612/31.

(140065032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**AmTrust Holding Luxembourg - Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 186.167.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the twenty-eighth day of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

There appeared:

AmTrust International Insurance Ltd, a limited company duly incorporated and organized under the laws of Bermuda, having its registered offices at Suite 400, 7 Reid Street, BER - HM 11 Hamilton, Bermuda,

duly represented by Me Pierre MASSEHIAN, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22 March 2014.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the relevant laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular by the Luxembourg law of the 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended and the present articles:

**Title I - Form, Name, Duration, Registered office, Corporate Object**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of AmTrust Holding Luxembourg - Europe S. à r.l. (hereinafter referred to as the "Company"), governed by the present articles of association and the Luxembourg laws.

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 4. Corporate Object.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

**Title II - Capital, Corporate Units**

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) represented by 200 (two hundred) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by a decision of the single member or, as the case may be, by a decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

The corporate capital may further be increased by resolutions of the managers(s) as set forth hereafter.

The authorized capital is set at USD 100,000,000.- (one hundred million United States Dollars) represented by 1,000,000 (one million) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

The manager(s) of the Company is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the date of incorporation of the Company, to realize any increase of the capital within the limits of the authorized capital.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) of the Company may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the corporate units to be subscribed and issued within the authorized capital, such as to determine the time and the number of the corporate units to be subscribed and issued, to determine if the corporate units are to be subscribed with or without a share premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed corporate units is acceptable either in cash or assets other than cash.

The manager(s) of the Company may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving the payment for corporate units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, Article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) of the Company or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Each corporate unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

**Art. 6. Transfer of Corporate Units.** If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of corporate units inter vivos to nonmembers is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the corporate units of the Company are freely transferable to non-members.

In case of death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

**Art. 7. Redemption of Corporate Units.** The Company may redeem its own corporate units subject to the relevant legal provisions.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

### Title III - General Meetings of Members

**Art. 8. Power of the General Meeting.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company. The members may change the nationality of the Company only by an unanimous decision of the members.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 9. Vote.** Each corporate unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per corporate unit; in case a corporate unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such corporate unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

**Art. 10. Sole Member.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by it are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

### Title IV - Management

**Art. 11. Board of managers.** The Company shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 12. Meetings.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by telefax or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be made by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Any manager may participate in any managers' meeting by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in the Grand-Duchy of Luxembourg.

**Art. 13. Minutes of the Meetings.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 14. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 15. Representation.** The Company shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the sole manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

**Art. 16. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

#### **Title V - Accounts.**

**Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 18. Annual Accounts.** The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

**Art. 19. Profits, Reserves and Dividends.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the corporate units they hold
- or
- (ii) to carry forward them or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

**Art. 19bis. Statutory auditor - Independent auditor.** In accordance with Article 200 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended (the "Law"), the Company only needs to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 members. An independent auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the law of 19 December 2002 does not apply.

#### **Title VI - Winding up, Liquidation, Miscellaneous**

**Art. 20. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the corporate units they hold in the Company.

**Art. 21. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

#### *Subscription and payment*

All the corporate units have been fully subscribed by the company AmTrust International Insurance Ltd, prenamed.

All the corporate units have been fully paid in by the subscriber so that the amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) is at the free disposal of the Company, as was certified to the notary executing this deed.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Luxembourg law of the 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euro.

#### *Resolutions of the sole member*

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is set at 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at three.
- 3) The following persons are appointed managers:

- Mr. François BROUXEL, lawyer, born on 16 September 1966, in Metz (France), professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Mr Jeremy CADLE, company director, born on 2 January 1965 in Boston (USA), professionally residing at 7, Reid Street, suite 102, Washington Mall, BER - Hamilton, Bermuda; and

- Mr. Stephen UNGAR, company director, born on 15 March 1963 in New York (USA), professionally residing at 7, Reid Street, suite 102, Washington Mall, BER - Hamilton, Bermuda; and

The term of office of the managers shall end on the date of the holding of the annual general meeting of members to be held in 2015.

4) KPMG Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.133, is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) for a period ending at the date of the holding of the annual general meeting of members to be held in 2015.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

AmTrust International Insurance Ltd, une société constituée selon les lois des Bermudes, avec son siège social au Suite 400, 7 Reid Street, BER - HM 11 Hamilton, Bermudes,

dûment représentée par Maître Pierre MASSEHIAN, avocat, demeurant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 mars 2014.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles qu'amendée et les présents statuts:

#### Titre I<sup>er</sup> - Forme, Nom, Durée, Siège social, Objet social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Nom.** Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée sous le nom de AmTrust Holding Luxembourg - Europe S. à r.l. (ci-après dénommée la "Société"), qui sera régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg, par une résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social interviennent ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou par tout autre moyen, ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange, ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toute espèce et les prêts, l'administration, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

## Titre II - Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 20.000,- (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Le capital pourra en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à USD 100.000.000,- (cent millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.000.000 (un million) de parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le(s) gérant(s) de la Société est (sont) autorisé(s) et mandaté(s) pendant une période expirant cinq années après la date de constitution de la Société à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s) de la Société, plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Le(s) gérant(s) de la Société pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, l'article 5 sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) la Société ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

**Art. 6. Cession des Parts Sociales.** Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

**Art. 7. Rachat des Parts Sociales.** La Société pourra, dans le respect des dispositions de la loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associé(s).

## Titre III - Assemblées Générales des Associés

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Les associés pourront changer la nationalité de la Société uniquement par une décision prise à l'unanimité des associés.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 9. Vote.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part sociale; lorsqu'une part sociale sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.



**Art. 10. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

#### **Titre IV - Gérance**

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérants est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

**Art. 12. Réunions.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par les présents moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 13. Procès-verbal des réunions.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15. Représentation.** La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 16. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de la bonne exécution de leurs obligations.

### Titre V - Comptes

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18. Comptes Annuels.** Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

**Art. 19bis. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), la Société doit être auditée par un commissaire uniquement si la Société a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 n'est pas applicable.

### Titre VI - Dissolution, Liquidation, Divers

**Art. 20. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 21. Divers.** Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi.»

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites par la société AmTrust International Insurance Ltd, précitée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur de sorte que le montant de USD 20.000,- (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la disposition de la Société tel que la preuve en a été rapportée au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans l'article 183 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et certifie qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous toutes formes incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille euros.

*Résolutions de l'associé unique*

Le prédit associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

2) Le nombre des gérants est fixé à trois.

3) Les personnes suivantes sont nommées gérants:

- Monsieur François BROUXEL, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966, à Metz (France), demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Monsieur Jeremy CADLE, gérant de sociétés, né le 2 janvier 1965 à Boston (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement au 7, Reid Street, suite 102, Washington Mall, BER - Hamilton, Bermudes; et

- Monsieur Stephen UNGAR, gérant de sociétés, né le 15 mars 1963, à New-York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement au 7, Reid Street, suite 102, Washington Mall, BER - Hamilton, Bermudes.

Le mandat des gérants expirera à la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015.

4) KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133, est nommé réviseur d'entreprise de la Société et son mandat expirera à la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MASSEHIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> avril 2014. LAC/2014/15132. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014054327/463.

(140062454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Domus International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.877.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055932/9.

(140064601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

**Bond Street Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014055862/10.

(140064257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

**PS1 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 296.500,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 179.585.

In the year two thousand and fourteen, the thirty-first day of March.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of PS1 Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.585 and having a share capital of one hundred thirty thousand and two hundred United States Dollars (USD 130,200.-) (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2486 of 8 October 2013. The articles of association of the Company (the Articles) were amended most recently pursuant to a deed received by Maître Francis Kessler, prenamed, on 10 Septembre 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2854 of 14 Novembre 2013.

**THERE APPEARED:**

1. SCP III AIV One, L.P., an exempted limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands with the Registrar of Companies under number 32986, acting through its general partner, SC Partners III AIV One GP Corporation, an exempted company under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands with the Registrar of Companies under number 224791 (Shareholder I);

2. G14M5 PATCO Equity, L.L.C., a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 71 South Wacker Drive, 47<sup>th</sup> Floor, Chicago, Illinois 60606, United States of America;

3. T11M5 PATCO Equity, L.L.C., a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 71 South Wacker Drive, 47<sup>th</sup> Floor, Chicago, Illinois 60606, United States of America;

4. GP09GV (Edison) Ltd., a corporation under the laws of the Province of Alberta, having its registered office at Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada;

5. GP09PX (Edison) Ltd., a corporation under the laws of the Province of Alberta, having its registered office at Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada;

6. Vesey Street Fund IV (ERISA) Blocker, L.P., a limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its principal place of business at 1 University Square Drive, Princeton, New Jersey 08540, United States of America, acting through its general partner;

7. MTI Co-Invest, LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 1 University Square Drive, Princeton, New Jersey 08540, United States of America;

8. VCVC III LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 505 Fifth Avenue, Suite 900, Seattle, Washington 98104, United States of America;

9. PineBridge Structured Capital Partners II, L.P., a limited partnership under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10022, United States of America;

10. PineBridge Structured Capital Partners Offshore II, L.P., a limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its principal place of business at 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10022, United States of America, acting through its general partner;

11. PineBridge Structured Capital Partners Offshore II-A, L.P., a limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its principal place of business at 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10022, United States of America, acting through its general partner;

12. American International Group, Inc., Retirement Plan Master Trust, a trust under the laws of the Commonwealth of Massachusetts, acting through its trustee, having its principal place of business at 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10022, United States of America;

13. Honeywell International Inc. Master Retirement Trust, a trust under the laws of the State of New Jersey, acting through its investment advisor, having its principal place of business at 101 Columbia Road, Morristown, New Jersey 07962, United States of America;

14. Soper Investments Limited, a limited liability company under the laws of the Bailiwick of Guernsey, having its registered office at Regency Court, Glatigny Esplanade, St. Peter Port, Guernsey GY1 1WWW;

15. West Maple Ventures, LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 1603 Orrington Avenue, Suite 810, Evanston, Illinois 60201, United States of America;

16. Brenthurst Private Equity IV US, LP, an international limited partnership under the laws of the British Virgin Islands, having its principal place of business at 1 Charterhouse Street, London EC1N 6SA, United Kingdom, acting through its general partner;

17. Mark Pu, professionally residing at c/o PATCO Investors, L.L.C. 71 South Wacker Drive, 47<sup>th</sup> Floor Chicago, IL 60606, United States of America;

18. TPOP-MTI, LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 2711 CENTERVILLE RD STE 400, Wilmington 19808, United States of America; and

19. Rellim Trust Company, LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 160 GREENTREE DR STE 101, Dover 19904, United States of America (together with the shareholders listed from 1 to 18 above, the Shareholders),

hereby represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of powers of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, as represented above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-six thousand three hundred United States dollars (USD 166,300.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thirty thousand and two hundred United States Dollars (USD 130,200.-) represented by represented by

- (i) thirteen thousand and twenty (13,020) class A units (the "Class A Units");
- (ii) thirteen thousand and twenty (13,020) class B units (the "Class B Units");
- (iii) thirteen thousand and twenty (13,020) class C units (the "Class C Units");
- (iv) thirteen thousand and twenty (13,020) class D units (the "Class D Units");
- (v) thirteen thousand and twenty (13,020) class E units (the "Class E Units");
- (vi) thirteen thousand and twenty (13,020) class F units (the "Class F Units");
- (vii) thirteen thousand and twenty (13,020) class G units (the "Class G Units");
- (viii) thirteen thousand and twenty (13,020) class H units (the "Class H Units");
- (ix) thirteen thousand and twenty (13,020) class I units (the "Class I Units"); and
- (x) thirteen thousand and twenty (13,020) class J units (the "Class J Units"),

to two hundred ninety-six thousand five hundred United States dollars (USD 296,500.-) by way of the issuance of one hundred sixty-six thousand three hundred (166,300) units equally divided into each of class of units in the share capital of the Company, i.e. sixteen thousand six hundred and thirty (16,630) units in each class of units, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

3. Subscription and payment of the share capital increase adopted above;

4. Subsequent amendment of article 16.1 of the Articles;

5. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and any employee of UNSWORTH & ASSOCIATES S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company;

6. Miscellaneous.

III. The Meeting resolves to take the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-six thousand three hundred United States dollars (USD 166,300.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thirty thousand and two hundred United States Dollars (USD 130,200.-) represented by represented by

- (i) thirteen thousand and twenty (13,020) class A units (the "Class A Units");
- (ii) thirteen thousand and twenty (13,020) class B units (the "Class B Units");
- (iii) thirteen thousand and twenty (13,020) class C units (the "Class C Units");
- (iv) thirteen thousand and twenty (13,020) class D units (the "Class D Units");
- (v) thirteen thousand and twenty (13,020) class E units (the "Class E Units");
- (vi) thirteen thousand and twenty (13,020) class F units (the "Class F Units");
- (vii) thirteen thousand and twenty (13,020) class G units (the "Class G Units");
- (viii) thirteen thousand and twenty (13,020) class H units (the "Class H Units");
- (ix) thirteen thousand and twenty (13,020) class I units (the "Class I Units"); and
- (x) thirteen thousand and twenty (13,020) class J units (the "Class J Units"),

to two hundred ninety-six thousand five hundred United States dollars (USD 296,500.-) by way of the issuance of one hundred sixty-six thousand three hundred (166,300) units equally divided into each of class of units in the share capital of the Company, i.e. sixteen thousand six hundred and thirty (16,630) units in each class of units, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, Shareholder I, represented as stated above, declares to subscribe to one hundred sixty-six thousand three hundred (166,300) units equally divided into each of class of units in the share capital of the Company, i.e. sixteen thousand six hundred and thirty (16,630) units in each class of units, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to one million six hundred and sixty-three thousand United States Dollars (USD 1,663,000.-) (the Contribution).

The Contribution in an aggregate amount of one million six hundred sixty-three thousand United States Dollars (USD 1,663,000.-) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of one hundred sixty-six thousand three hundred United States dollars (USD 166,300.-) is to be allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of one million four hundred ninety-six thousand and seven hundred United States Dollars (USD 1,496,700.-) is to be allocated to the share premium account of the Company attached to the shares.

The amount of one million six hundred and sixty-three thousand United States Dollars (USD 1,663,000.-) corresponding to the Contribution is at the disposal of the Company.

#### *Third resolution*

As a result of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend Article 16.1 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

#### **“ 16. Capital.**

16.1 The share capital of the company is two hundred ninety-six thousand five hundred United States dollars (USD 296,500.-) divided into

- (i) twenty-nine thousand six hundred and fifty (29,650) class A units (the "Class A Units");
  - (ii) twenty-nine thousand six hundred and fifty (29,650) class B units (the "Class B Units");
  - (iii) twenty-nine thousand six hundred and fifty (29,650) class C units (the "Class C Units");
  - (iv) twenty-nine thousand six hundred and fifty (29,650) class D units (the "Class D Units");
  - (v) twenty-nine thousand six hundred and fifty (29,650) class E units (the "Class E Units");
  - (vi) twenty-nine thousand six hundred and fifty (29,650) class F units (the "Class F Units");
  - (vii) twenty-nine thousand six hundred and fifty (29,650) class G units (the "Class G Units");
  - (viii) twenty-nine thousand six hundred and fifty (29,650) class H units (the "Class H Units");
  - (ix) twenty-nine thousand six hundred and fifty (29,650) class I units (the "Class I Units"); and
  - (x) twenty-nine thousand six hundred and fifty (29,650) class J units (the "Class J Units");
- with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each.

The rights and obligations attached to the Classes of Units shall be identical except to the extent otherwise provided by the articles or by the Commercial Companies Act 1915.

In addition to the share capital, there may be set up (a) premium account(s) into which any premium paid on any unit (s) and/or Classe(s) of Units in addition to its(their) nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the redemption of any Class(es) of Units as per article 17. of these articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the members or to allocate funds to the legal reserve.“

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg

S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour de mars,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PS1 Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et organise selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.585, et disposant d'un capital de cent trente mille deux cents dollars américains (USD 130.200,-) (la Société).

La Société a été constituée le 12 juillet 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2486 du 8 octobre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 23 août 2013, suivant un acte de Maître Francis Kessler, susmentionné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2854 du 14 novembre 2013.

**ONT COMPARU:**

1. SCP III AIV One, L.P., une exempted limited partnership régie selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au P.O. Box 309, Uglund House, Grand Caïman KY1-1104, Iles Caïmans, enregistré aux Iles Caïmans au Registre des Sociétés sous le numéro 32986, agissant par l'intermédiaire de son commandité, SC Partners III AIV One GP Corporation, une exempted company régie selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au P.O. Box 309, Uglund House, Grand Caïman KY1-1104, Iles Caïmans, enregistré aux Iles Caïmans au Registre des Sociétés sous le numéro 224791 (l'Associé I);

2. G14M5 PATCO Equity, L.L.C., une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 71 South Wacker Drive, 47<sup>th</sup> Floor, Chicago, Illinois 60606, Etats-Unis d'Amérique;

3. T11M5 PATCO Equity, L.L.C., une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 71 South Wacker Drive, 47<sup>th</sup> Floor, Chicago, Illinois 60606, Etats-Unis d'Amérique;

4. GP09GV (Edison) Ltd., une société régie selon les lois de la Province de l'Alberta, ayant son siège social à Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada;

5. GP09PX (Edison) Ltd., une société régie selon les lois de la Province de l'Alberta, ayant son siège social à Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada;

6. Vesey Street Fund IV (ERISA) Blocker, L.P., une limited partnership régie selon les lois des Iles Caïmans, dont l'établissement principal se situe au 1 University Square Drive, Princeton, New Jersey 08540, Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son commandité;

7. MTI Co-Invest, LLC, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 1 University Square Drive, Princeton, New Jersey 08540, Etats-Unis d'Amérique;

8. VCVC III LLC, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 505 Fifth Avenue, Suite 900, Seattle, Washington 98104, Etats-Unis d'Amérique;

9. PineBridge Structured Capital Partners II, L.P., une limited partnership régie selon les lois de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique;

10. PineBridge Structured Capital Partners Offshore II, L.P., une limited partnership régie selon les lois des Iles Caïmans, dont l'établissement principal se situe au 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son commandité;

11. PineBridge Structured Capital Partners Offshore II-A, L.P., une limited partnership régie selon les lois des Iles Caïmans, dont l'établissement principal se situe au 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son commandité;

12. American International Group, Inc., Retirement Plan Master Trust, un trust en vertu des lois du Commonwealth de Massachusetts, agissant par l'intermédiaire de son trustee, dont l'établissement principal se situe au 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique;

13. Honeywell International Inc. Master Retirement Trust, un trust en vertu des lois de l'Etat du New Jersey, agissant par l'intermédiaire de son conseiller en investissement, dont l'établissement principal se situe au 101 Columbia Road, Morristown, New Jersey 07962, Etats-Unis d'Amérique;

14. Soper Investments Limited, une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Bailliage de Guernsey, ayant son siège social au Regency Court, Glatigny Esplanade, St. Peter Port, Guernsey GY1 1WW;

15. West Maple Ventures, LLC, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 1603 Orrington Avenue, Suite 810, Evanston, Illinois 60201, Etats-Unis d'Amérique;

16. Brenthurst Private Equity IV US, LP, une international limited partnership régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, dont l'établissement principal se situe au 1 Charterhouse Street, Londres EC1N 65A, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de son commandité;

17. Mark Pu, dont l'adresse professionnelle se situe au c/o PATCO Investors, L.L.C. 71 South Wacker Drive, 47<sup>th</sup> Floor Chicago, IL 60606, Etats-Unis d'Amérique;

18. TPOP-MTI, LLC une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 2711 CENTERVILLE RD STE 400, Wilmington 19808, Etats-Unis d'Amérique; et

19. Rellim Trust Company, LLC, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 160 GREENTREE DR STE 101, Dover 19904, Etats-Unis d'Amérique (ensembles avec les associés numérotés de 1 à 18 ci-dessus, les Associés),

ici représentés par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensembles avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, tel que représentées ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation de l'avis de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-six mille trois cents dollars américains (USD 166.300,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent trente mille deux cents dollars américains (USD 130.200,-) représenté par

(i) treize mille vingt (13.020) parts sociales de classe A («les Parts Sociales de Classe A»);

(ii) treize mille vingt (13.020) parts sociales de classe B («les Parts Sociales de Classe B»);

(iii) treize mille vingt (13.020) parts sociales de classe C («les Parts Sociales de Classe C»);

(iv) treize mille vingt (13.020) parts sociales de classe D («les Parts Sociales de Classe D»);

(v) treize mille vingt (13.020) parts sociales de classe E («les Parts Sociales de Classe E»);

(vi) treize mille vingt (13.020) parts sociales de classe F («les Parts Sociales de Classe F»);

(vii) treize mille vingt (13.020) parts sociales de classe G («les Parts Sociales de Classe G»);

(viii) treize mille vingt (13.020) parts sociales de classe H («les Parts Sociales de Classe H»);

(ix) treize mille vingt (13.020) parts sociales de classe I («les Parts Sociales de Classe I»); et

(x) treize mille vingt (13.020) parts sociales de classe J («les Parts Sociales de Classe J»),

à un montant de deux cent quatre-vingt-seize mille cinq cents dollars américains (296.500,-) par voie d'émission de cent soixante-six mille trois cents (166.300) parts sociales réparties équitablement entre chaque classe de parts sociales dans le capital social de la Société, i.e. seize mille six cent trente (16.630) parts sociales dans chaque classe de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social décidée ci-dessus;

4. Modification subséquente de l'article 16.1 des Statuts;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., et à tout employé de UNSWORTH & ASSOCIATES S.à r.l., afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

6. Divers.



III. L'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux avis de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-six mille trois cents dollars américains (USD 166.300,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent trente mille deux cents dollars américains (USD 130.200,-) représenté par

- (i) treize mille vingt (13.020) parts sociales de classe A («les Parts Sociales de Classe A»);
- (ii) treize mille vingt (13.020) parts sociales de classe B («les Parts Sociales de Classe B»);
- (iii) treize mille vingt (13.020) parts sociales de classe C («les Parts Sociales de Classe C»);
- (iv) treize mille vingt (13.020) parts sociales de classe D («les Parts Sociales de Classe D»);
- (v) treize mille vingt (13.020) parts sociales de classe E («les Parts Sociales de Classe E»);
- (vi) treize mille vingt (13.020) parts sociales de classe F («les Parts Sociales de Classe F»);
- (vii) treize mille vingt (13.020) parts sociales de classe G («les Parts Sociales de Classe G»);
- (viii) treize mille vingt (13.020) parts sociales de classe H («les Parts Sociales de Classe H»);
- (ix) treize mille vingt (13.020) parts sociales de classe I («les Parts Sociales de Classe I»); et
- (x) treize mille vingt (13.020) parts sociales de classe J («les Parts Sociales de Classe J»),

à un montant de deux cent quatre-vingt-seize mille cinq cents dollars américains (296.500,-) par voie d'émission de cent soixante-six mille trois cents (166.300) parts sociales réparties équitablement entre chaque classe de parts sociales dans le capital social de la Société, i.e. seize mille six cent trente (16.630) parts sociales dans chaque classe de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

*Souscription - Libération*

Par conséquent, l'Associé I, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent soixante-six mille trois cents (166.300) parts sociales réparties équitablement entre chaque classe de parts sociales dans le capital social de la Société, i.e. seize mille six cent trente (16.630) parts sociales dans chaque classe de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un million six cent soixante-trois mille dollars américains (USD 1.663.000,-) (l'Apport).

L'Apport d'un montant total d'un million six cent soixante-trois mille dollars américains (USD 1.663.000,-) sera réparti comme suit:

- (i) un montant de cent soixante-six mille trois cents dollars américains (USD 166.300,-) sera alloué au compte de capital social de la Société;
- (ii) un montant d'un million quatre cent quatre-vingt-seize mille sept cents dollars américains (USD 1.496.700,-) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société attaché aux parts sociales.

Le montant d'un million six cent soixante-trois mille dollars américains (USD 1.663.000,-) correspondant à l'Apport est à la libre disposition de la Société.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 16.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**“ 16. Capital.**

16.1 Le capital social de la société est fixé à deux cent quatre-vingt-seize mille cinq cents dollars américains (USD 296.500,-) réparti comme suit

- (i) vingt-neuf mille six cent cinquante (29.650) parts sociales de classe A («les Parts Sociales de Classe A»);
- (ii) vingt-neuf mille six cent cinquante (29.650) parts sociales de classe B («les Parts Sociales de Classe B»);
- (iii) vingt-neuf mille six cent cinquante (29.650) parts sociales de classe C («les Parts Sociales de Classe C»);
- (iv) vingt-neuf mille six cent cinquante (29.650) parts sociales de classe D («les Parts Sociales de Classe D»);
- (v) vingt-neuf mille six cent cinquante (29.650) parts sociales de classe E («les Parts Sociales de Classe E»);
- (vi) vingt-neuf mille six cent cinquante (29.650) parts sociales de classe F («les Parts Sociales de Classe F»);
- (vii) vingt-neuf mille six cent cinquante (29.650) parts sociales de classe G («les Parts Sociales de Classe G»);
- (viii) vingt-neuf mille six cent cinquante (29.650) parts sociales de classe H («les Parts Sociales de Classe H»);
- (ix) vingt-neuf mille six cent cinquante (29.650) parts sociales de classe I («les Parts Sociales de Classe I»); et
- (x) vingt-neuf mille six cent cinquante (29.650) parts sociales de classe J («les Parts Sociales de Classe J»),

ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les droits et les obligations attachés aux Classes de Parts Sociales seront identiques sous réserve de dispositions contraires prévus par les statuts ou par la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915.

En complément du capital social, il pourra être établi un (des) compte(s) de prime d'émission dans lequel (lesquels) toute prime d'émission versée à chaque part sociale ou Classe de Parts Sociales en complément de sa (leur) valeur nominale sera transféré. Le montant du compte de prime d'émission pourra être utilisé afin de racheter toute Classe de Parts Sociales conformément à l'article 17 des présents statuts, afin de compenser toutes pertes nettes réalisées, d'effectuer des distributions aux associés ou d'allouer des fonds à la réserve légale."

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 avril 2014. Relation: EAC/2014/4830. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014054028/358.

(140061970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

#### **Truss Lux Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 111.222.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055687/9.

(140063400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

#### **Socaem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 125.414.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 avril 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014055655/11.

(140063506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

**Kingdom Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 152.623.

In the year two thousand fourteen, on the fourth of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- APAX US VII L.P., a Limited Partnership, existing under Cayman Islands law, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships under number 17014, here represented by Mrs. Christèle PIERRE-ALEXANDRE, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 April 2014.

- APAX WW NOMINEES LIMITED, a Limited Liability Company, existing under English law, having its registered office at 33, Jermyn Street, London SW1 Y6DN, England and registered with the Companies House Register under number 04693597, here represented by Mrs. Christèle PIERRE-ALEXANDRE, previously named, by virtue of a proxy given on 2 April 2014.

- ELMIRA CAPITAL PARTNERS L.P., a Limited Liability Partnership, existing under the law of the State of Delaware, having its registered office at 615, South Dupont Highway, City of Dover, County of Kent, State of Delaware, United States of America, here represented by Mrs. Christèle PIERRE-ALEXANDRE, previously named, by virtue of a proxy given on 31 March 2014.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "KINGDOM HOLDING 1 S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 152.623, incorporated pursuant to a notarial deed dated April 20, 2010, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), and have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on November 14, 2011 and published in Memorial C dated 27 January 2012, number 230.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of two million six hundred twelve thousand three hundred and three euros (EUR 2,612,303.-), so as to raise it from its present amount of ten million one hundred and eight thousand nine hundred and thirteen euros (EUR 10,108,913.-) up to twelve million seven hundred and twenty-one thousand two hundred and sixteen euros (EUR 12,721,216.-) by the issue of two million six hundred twelve thousand three hundred and three (2,612,303) new shares (collectively referred as the "New Shares I"), each having a par value of one euro (EUR 1.-) having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, paid up by a contribution in cash amounting to four million six hundred and fifty one thousand two hundred and thirty six euros (EUR 4,651,236.-) to be then allocated to (i) the share capital for an aggregate amount of two million six hundred twelve thousand three hundred and three euros (EUR 2,612,303.-) and to (ii) the share premium account for an aggregate amount of two million thirty-eight thousand nine hundred and thirty-three euros (EUR 2,038,933.-).

*Subscription / Payment*

All the two million six hundred twelve thousand three hundred and three (2,612,303) New Shares I are subscribed as follows:

- APAX US VII L.P., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to six hundred forty-two thousand eight hundred and forty (642,840) New Shares I each having a par value of one euro (EUR 1.-) to be issued with the share premium of five hundred one thousand seven hundred and forty-four euros (EUR 501,744.-). The global amount of one million one hundred forty four thousand five hundred and eighty-four euros (EUR 1,144,584.-) relating to these New Shares I allotted to it, is allocated to the share capital and to the share premium account of the Company, as specified above.

- APAX WW NOMINEES LIMITED, prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to one million nine hundred sixty-nine thousand four hundred and sixty-three (1,969,463) New Shares I, each having a par value of one euro (EUR 1.-) to be issued with the share premium of one million five hundred thirty-seven thousand one hundred and eighty-nine euros (EUR 1,537,189.-). The global amount of three million five hundred and six thousand six hundred and fifty-two euros (EUR 3,506,652.-) relating to these New Shares I allotted to it, is allocated to the share capital of the Company and to the share premium account of the Company, as specified above.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

### *Second resolution*

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount (following the above share capital increase) of one hundred sixty-four thousand two hundred fifty-eight euros (EUR 164,258.-), so as to raise it from its present amount of twelve million seven hundred and twenty-one thousand two hundred and sixteen euros (EUR 12,721,216.-) up to twelve million eight hundred and eighty-five thousand four hundred and seventy-four euros (EUR 12,885,474.-) by the issue of one hundred sixty-four thousand two hundred fifty-eight (164,258) new shares (collectively referred as the "New Shares II"), each having a par value of one euro (EUR 1.-) having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, paid up by a contribution in kind in the amount of one hundred sixty-four thousand two hundred fifty-eight euros (EUR 164,258.-) consisting in an unquestioned claim due for immediate payment held by Elmira Capital Partners L.P. against the Company, entirely allocated to the share capital for an aggregate amount of one hundred sixty-four thousand two hundred fifty-eight euros (EUR 164,258.-).

### *Subscription / Payment*

All the one hundred sixty-four thousand two hundred fifty-eight (164,258) New Shares II are subscribed by Elmira Capital Partners L.P., prenamed, duly represented as stated above, for an aggregate amount of one hundred sixty-four thousand two hundred fifty-eight euros (EUR 164,258.-) which is entirely allocated to the share capital of the Company.

### *Third resolution*

The shareholders decide to amend the first paragraph of article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a consequence of the aboveresolved share capital increases, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 6.1.** The capital is fixed at twelve million eight hundred and eighty-five thousand four hundred and seventy-four euros (EUR 12,885,474.-) represented by twelve million eight hundred and eighty-five thousand four hundred and seventy-four (12,885,474) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.”

### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately four thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- APAX US VII L.P., un Limited Partnership régi selon les lois des îles Caïmans et ayant son siège social au Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans, et immatriculé auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 17014,

ici représenté par Madame Christèle PIERRE-ALEXANDRE, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 avril 2014.

- APAX WW NOMINEES LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par les lois anglaises, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, London SW1 Y6DN, Angleterre, et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 04693597,

ici représentée par Madame Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 avril 2014.

- ELMIRA CAPITAL PARTNERS LP, un Limited Liability Partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 615, South Dupont Highway, City of Dover, Conté de Kent, Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 mars 2014.

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «KINGDOM HOLDING 1 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du

Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.623, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 20 avril 2010, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») et ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 novembre 2011 et publié au Mémorial C le 27 janvier 2012, numéro 230.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux millions six cent douze mille trois cent trois euros (EUR 2.612.303,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de dix million cent huit mille neuf cent treize euros (EUR 10.108.913,-) à douze million sept cent vingt et un mille deux cent seize euros (EUR 12.721.216,-), par l'émission de deux millions six cent douze mille trois cent trois (2.612.303) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales I»), ayant les mêmes droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société, payées par un apport en cash d'un montant de quatre millions six cent cinquante et un mille deux cent trente-six euros (EUR 4.651.236,-), alloué ensuite (i) au capital social pour un montant total de deux millions six cent douze mille trois cent trois euros (EUR 2.612.303,-) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant total de deux millions trente-huit mille neuf cent trente-trois euros (EUR 2.038.933,-).

*Souscription / Paiement*

L'ensemble des deux millions six cent douze mille trois cent trois (2.612.303) Nouvelles Parts Sociales I sont souscrites comme suit:

- APAX US VII L.P., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à six cent quarante-deux mille huit cent quarante (642.840) Nouvelles Parts Sociales I, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), à émettre avec la prime d'émission d'un montant de cinq cent un mille sept cent quarante-quatre euros (EUR 501.144,-). Le montant global d'un million cent quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 1.144.584,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales I qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social et au compte de prime d'émission de la Société, tel que mentionné précédemment.

- APAX WW NOMINEES LIMITED, précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à un million neuf cent soixante-neuf mille quatre cent soixante-trois (1.969.463) Nouvelles Parts Sociales I, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), à émettre avec la prime d'émission d'un montant d'un million cinq cent trente-sept mille cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 1.537.189,-). Le montant global de trois millions cinq-cents six mille six cent cinquante-deux euros (EUR 3.506.652,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales I qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social et au compte de prime d'émission de la Société, tel que mentionné précédemment.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent soixante-quatre mille deux cent cinquante-huit euros (EUR 164.258,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de douze million sept cent vingt et un mille deux cent seize euros (EUR 12.721.216,-) à douze millions huit cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-quatorze euros (EUR 12.885.474,-), par l'émission de cent soixante-quatre mille deux cent cinquante-huit (164.258) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales II»), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société, payées par un apport en nature d'un montant de cent soixante-quatre mille deux cent cinquante-huit euros (EUR 164.258,-), consistant en l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par Elmira Capital Partners L.P. envers la Société, entièrement alloué au capital social pour un montant total de deux millions six cent douze mille trois cent trois euros (EUR 2.612.303,-) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant total de cent soixante-quatre mille deux cent cinquante-huit euros (EUR 164.258,-).

*Souscription / Paiement*

L'ensemble des cent soixante-quatre mille deux cent cinquante-huit (164.258) Nouvelles Parts Sociales II sont souscrites par Elmira Capital Partners L.P., ci-nommée, dûment représentée tel qu'indiqué ci-dessus, pour un montant total de cent soixante-quatre mille deux cent cinquante-huit euros (EUR 164.258,-), entièrement alloué au capital social de la Société.

*Troisième résolution*

Les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société suite aux augmentations de capital décidées ci-dessus, qui doit désormais être lu comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la société est fixé à douze millions huit cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-quatorze euros (EUR 12.885.474,-), composé de douze millions huit cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-quatorze (12.885.474) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à quatre mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. PIERRE-ALEXANDRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 avril 2014. Relation: EAC/2014/5056. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014053882/183.

(140061554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

**Metiscorp S.A., Société Anonyme,  
(anc. Relax Resort S.A.).**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 184.406.

L'an deux mille quatorze, le trente et unième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "RELAX RESORT S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 184406 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 janvier 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Denis BRETTNACHER, expertcomptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le Président désigne Madame Cathy KEMPENEERS, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Sabine LEMOYE, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social à L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt;
2. Changement de la dénomination sociale en "METISCORP S.A.";
3. Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet la réalisation de missions de conseil aux entreprises tant au plan national qu'international (prestations de services) et le rôle de représentation, de mise en relation et d'apporteur d'affaires dans ce même domaine.

La Société pourra effectuer toute opération de financement ou refinancement avec utilisation d'une marge d'intérêts.

La Société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La Société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet."

4. Modification du régime de signature statutaire des administrateurs;

5. Refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme avec un seul actionnaire;

6. Démission des membres du conseil d'administration, avec décharge;

7. Nomination d'un nouveau conseil d'administration et détermination de la durée des mandats des administrateurs;

8. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide:

- de transférer le siège social à L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt;
- de changer la dénomination sociale en "METISCORP S.A.";
- de modifier l'objet social et de lui donner la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 3) de l'ordre du jour;
- de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l'article 13 des statuts refondus; et
- de procéder à une refonte complète des Statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme avec un seul actionnaire,

Les STATUTS auront dorénavant la teneur suivante:

### **I. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "METISCORP S.A.", (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la réalisation de missions de conseil aux entreprises tant au plan national qu'international (prestations de services) et le rôle de représentation, de mise en relation et d'apporteur d'affaires dans ce même domaine.

La Société pourra effectuer toute opération de financement ou refinancement avec utilisation d'une marge d'intérêts.

La Société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La Société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration de la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 4<sup>ème</sup> mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.



Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature individuelle d'un administrateur ou (ii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide:

- d'accepter les démissions des administrateurs actuellement en fonction, savoir Messieurs Claude FABER, Lionel CAPIAUX et Faride BENTEBBAL, et de leur accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats;

- de procéder à la nomination d'un nouveau conseil d'administration, lequel sera dorénavant composé des personnes suivante:

1) Monsieur Tom SCHILTZ, conseiller économique, né à Deurne (Belgique), le 22 septembre 1963, demeurant à L-8393 Olm, 53, rue de Capellen;

2) Monsieur Yves VAN RENTERGHEM, administrateur de sociétés, né à Gent (Belgique), le 16 avril 1965, demeurant à L-1371 Luxembourg, 5, Val Sainte Croix;

3) Monsieur Hervé VAN RENTERGHEM, administrateur de sociétés, né à Bruges (Belgique), le 11 janvier 1940, demeurant à L-1371 Luxembourg, 5, Val Sainte Croix.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. BRETTNACHER, C. KEMPENEERS, S. LEMOYE, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 avril 2014. LAC/2014/15139. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054047/309.

(140062242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

**Mares S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 173.836.

In the year two thousand and fourteen, on the first of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of MARES S.A. - SPF, a société anonyme de gestion de patrimoine familial organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.836 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-on-Attert on December 20<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 273 of February 5<sup>th</sup>, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended since.

The Meeting is chaired by Mrs Sandrine GIACOMO, employee, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mrs Sandrine GIACOMO, prenamed (the Scrutineer).

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The Sole Shareholder represented and the number of shares it holds are shown on an attendance list. Such list and proxy, signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes.

II. As appears from the attendance list, all the fourteen thousand (14,000) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

*Agenda*

- 1) Decision to voluntary liquidate the Company (liquidation volontaire);
- 2) Appointment of a liquidator and definition of his powers;
- 3) Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder appoints as liquidator Mrs Francesca DOCCHIO, born in Bergamo (Italy) on May 29<sup>th</sup>, 1971 and residing professionally at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 (the "Law"). The Liquidator can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Shareholders, which interim dividend may be affected by way of endorsement of any promissory note(s) in the possession of the Company to the Sole Shareholder.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

The Liquidator can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which will be defined and for the duration fixed by itself.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,200).

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le premier avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de MARES S.A. -SPF, une société anonyme de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.836 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 273 du 5 février 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine GIACOMO, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (le Président),

Madame le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Corinne PETIT, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le Secrétaire),

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Madame Sandrine GIACOMO, prénommée (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, Mademoiselle le Président déclare que:

I. L'Actionnaire Unique représenté ainsi que le nombre des actions qu'il détient apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes.

II. Ainsi qu'il ressort de la liste de présence, toutes les quatorze mille (14.000) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

#### Ordre du jour

- 1) Décisions de mise en liquidation volontaire de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3) Divers.

IV. L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Actionnaire Unique décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

#### Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique désigne comme liquidateur Madame Francesca DOCCHIO, née à Bergamo (Italie) le 29 mai 1971 et demeurant professionnellement at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son associé unique.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à mille quatre cents euros (1.400.-EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française.

A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Giacomo, C. Petit, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 avril 2014. LAC/2014/16877. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014053957/127.

(140061877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

#### **Oxus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.590.

L'an deux mil quatorze, le huit avril.

Pardevant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme OXUS HOLDING S.A. (la Société), avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2041 du 20 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu au terme d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1601 du 19 août 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Augmenter le capital social de la Société à raison de EUR 2.713,- pour le porter de son montant actuel de EUR 34.333,- à EUR 37.046,-;

2. Emettre 2.713 actions nouvelles (les Actions Nouvelles 1) ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, augmentant le nombre d'actions à 37.046;

3. Souscription et libération des Actions Nouvelles 1;

4. Augmenter à nouveau le capital social de la Société à raison de EUR 3.085,- pour le porter de son montant actuel de EUR 37.046,- à EUR 40.131,-;

5. Emettre 3.085 actions nouvelles (les Actions Nouvelles 2) ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, augmentant le nombre d'actions à 40.131;

6. Souscription et libération des Actions Nouvelles 2;

7. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts).

8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 2.713.- (deux mille sept cent treize euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 34.333.- (trente-quatre mille trois cent trente-trois euros) à EUR 37.046.- (trente-sept mille quarante-six euros) par l'émission de 2.713 (deux mille sept cent treize) actions nouvelles (Actions Nouvelles 1) d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

Les actionnaires suivants, ACTED, Tiaré Groupe SAS et CEOFFICE SARL renonçant à leur droit préférentiel de souscription, sont alors intervenus aux présentes:

1.- NANZENJI S.A., ayant son siège social à 25 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 164.862, ici représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, déclare souscrire à 1.374 (mille trois cent soixante-quatorze) Actions Nouvelles 1;

2.- 2MMF, société civile, ayant son siège social au 22, rue de Madrid, F-75008 Paris, inscrite au R.C.S. de Paris sous le numéro D 499 556 876, ici représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, déclare souscrire à 548 (cinq cent quarante-huit) Actions Nouvelles 1;

3.- Monsieur Arnaud MOOR, demeurant 39 rue Jouvenet, F-75016 Paris, ici représenté par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, déclare souscrire à 548 (cinq cent quarante-huit) Actions Nouvelles 1;

4.- Monsieur Frédéric DOHET, demeurant au 10, rue Stanislas Torrents, F-13006 Marseille, ici représenté par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, déclare souscrire à 105 (cent cinq) Actions Nouvelles 1;

5.- La Société Civile Financière Chatel, avec son siège au 11, rue d'Artois, F-75008 Paris, R.C.S. Paris D 493 491 054, ici représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, déclare souscrire à 69 (soixante-neuf) Actions Nouvelles 1;

6.- Monsieur Arnaud DELATTRE, demeurant à 7, rue Windsor, F-92200 Neuilly-sur-Seine, ici représenté par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, déclare souscrire à 69 (soixante-neuf) Actions Nouvelles 1.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Toutes les 2.713 (deux mille sept cent treize) actions nouvelles (Actions Nouvelles 1) ont été libérées intégralement en espèces, de sorte que le montant de EUR 2.713.- (deux mille sept cent treize euros) se trouve à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 3.085.- (trois mille quatre-vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 37.046.- (trente-sept mille quarante-six euros) à EUR 40.131.- (quarante mille cent trente-et-un euros) par l'émission de 3.085 (trois mille quatre-vingt-cinq) actions nouvelles (Actions Nouvelles 2) d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

Les actionnaires suivants, Tiaré Groupe SAS, CEOFFICE SARL, M. Frédéric Dohet, la Société Civile Financière Chatel et M. Arnaud Delattre renonçant à leur droit préférentiel de souscription, sont alors intervenus aux présentes:

1.- ACTED, ayant son siège social à 33, rue Godot de Mauroy, 75009 Paris, France, R.C.S. Paris 402 886 816, ici représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, déclare souscrire à 617 (six cent dix-sept) Actions Nouvelles 2 et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par ACTED à l'encontre de la Société à concurrence d'un montant de EUR 200.000.- (deux cent mille euros), dont un montant de EUR 617.- (six cent dix-sept euros) est affecté au capital social. Le surplus est affecté au compte prime d'émission.

2.- NANZENJI S.A., ayant son siège social à 25, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 164.862, ici représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, déclare souscrire à 1.543 (mille cinq cent quarante-trois) Actions Nouvelles 2 et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par NANZENJI S.A. à l'encontre de la Société à concurrence d'un montant de EUR 500.000.- (cinq cent mille euros) dont un montant de EUR 1.543.- (mille cinq cent quarante-trois euros) est affecté au capital. Le surplus est affecté au compte prime d'émission.

3.- 2MMF, société civile, ayant son siège social au 22, rue de Madrid, 75008 Paris, inscrite au R.C.S. de Paris sous le numéro D 499 556 876, ici représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, déclare souscrire à 617 (six cent dix-sept) Actions Nouvelles 2 et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par 2MMF à l'encontre de la Société d'un montant de EUR 200.000.- (deux cent mille euros), dont un montant de EUR 617.- (six cent dix-sept euros) est affecté au capital social. Le surplus est affecté au compte prime d'émission.

4.- Monsieur Arnaud MOOR, demeurant 39 rue Jouvenet 75016 Paris, France, ici représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, déclare souscrire à 308 (trois cent huit) Actions Nouvelles 2 et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par M. Moor à l'encontre de la Société d'un montant de EUR 100.000.- (cent mille euros), dont montant de EUR 308.- (trois cent huit euros) est affecté au capital social. Le surplus est affecté au compte prime d'émission.

L'existence desdites créances a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par ATWELL, Cabinet de révision agréé, ayant son siège social à Luxembourg, le 13 mars 2014, qui conclut comme suit:

*«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins aux 3.085 actions à émettre en contrepartie, ainsi que du montant alloué à la prime d'émission.»

Ledit rapport et lesdites procurations resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est de EUR 40.131,- (quarante mille cent trente-et-un euros) représenté par 40.131 (quarante mille cent trente-et-une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.»

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 2.600.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2014. Relation: LAC/2014/16826. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014053996/130.

(140062060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

**Belim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 38.909.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055853/10.

(140064363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.



**Reinet Jagersfontein Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 176.262.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette. Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Reinet Fund S.C.A., F.I.S., a partnership limited by shares - Specialized Investment Funds (société en commandite par actions - Fonds d'Investissement Spécialisé) under the form of a SICAF, established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141613 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on March 26, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of "Reinet Jagersfontein Holdings S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 25, 2013, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1253, dated May 28, 2013, whose bylaws have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of sixteen thousand one hundred thirty Euro (EUR 16.130,00) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to twenty-eight thousand six hundred thirty Euro (EUR 28.630,00), by creation and issuance of sixteen thousand one hundred thirty (16.130) new class A shares of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder resolves to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of sixteen thousand one hundred thirty Euro (EUR 16.130,00), by contribution in kind in the total amount of sixteen thousand one hundred thirty Euro (EUR 16.130,00), consisting in the conversion of a receivable for the same amount held by the Sole Shareholder towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable).

*Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a contribution declaration of the Sole Shareholder, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

*Effective implementation of the contribution in kind*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Report of the Company's managers*

The report of the managers of the Company, dated March 26, 2014, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 5, first paragraph, of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is set at twenty-eight thousand six hundred thirty Euro (EUR 28.630,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) ordinary shares and sixteen thousand one hundred thirty (16.130) class A shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

V. The Sole Shareholder resolves to amend article 15, first paragraph, of the Company’s articles to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 15.** The operations of the Company will be supervised by one or several independent auditors. The independent auditor(s) shall be elected for a term not exceeding one (1) year and shall be re-eligible.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder’s meeting are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Es Folgt die Deutsche Fassung des Vorstehenden Testes:**

Im Jahre zweitausendvierzehn, am einundreißigsten März;

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit dem Amtssitz in Esch-sur-Alzette (Großherzogtum Luxemburg);

#### **IST ERSCHIENEN:**

Reinet Fund S.C.A., F.I.S. eine Komanditengesellschaft in der Form einer Investmentgesellschaft mit festem Kapital - Spezialisierter Investmentfonds, mit Sitz in 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 141613, (die Alleingeschafterin),

hier vertreten durch Frau Sofia Afonso-Da Chao Conde, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben am 26. März 2014.

Welche Vollmacht nach ne varietur-Zeichnung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und durch den ausfertigen Notar der gegenwärtigen Urkunde zu Registrierungszwecken beigelegt bleibt.

Welche Erschienenene, vertreten wie zuvor dargestellt, den ausfertigen Notar ersucht hat, Folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

I. Die Erschienenene ist die einzige Gesellschafterin von “Reinet Jagersfontein Holdings S.à r.l.”, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet aufgrund einer vom beurkundenden Notar am 25. März 2003 errichteten notariellen Urkunde, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 28. May 2013 unter der Nummer 1253 veröffentlicht wurde und dessen Satzung seitdem nicht geändert worden ist.

II. Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) festgelegt, dargestellt durch zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00).

III. Die Alleingeschafterin beschließt eine Kapitalerhöhung vom gegenwärtigen Wert von sechzehntausendeinhundertdreißig Euro (EUR 16.130,00) um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) auf achtundzwanzigtausendsechshundertdreißig Euro (EUR 28.630,00) zu erhöhen durch Ausgabe von sechzehntausendeinhundertdreißig (16.130) neuen Anteilen der Klasse A zu einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die Neuen Anteilen), die mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Anteilen verbrieft sind.

#### *Zeichnung - Einzahlung*

Die Alleingeschafterin beschließt alle Neuen Anteilen zu zeichnen und sie zu ihren Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00) vollständig einzuzahlen, für ein Gesamtwert von sechzehntausendeinhundertdreißig Euro (EUR 16.130,00), durch Zahlung in Natur im Gesamtwert von sechzehntausendeinhundertdreißig Euro (EUR 16.130,00), durch Umwandlung einer Forderung der einzigen Gesellschafterin gegenüber der Gesellschaft, welche Forderung unbestreitbar, zahlbar und fällig ist.

#### *Beweis des Bestehens und des Wertes der Forderung*

Beweis des Bestehens und des Wertes der Forderung wurde durch eine Beitragsklärung der Alleingeschafterin gegeben, die bestätigt daß sie die uneingeschränkte Inhaberin der Forderung ist.

#### *Wirksame Umsetzung des Beitrags in Natur*

Die einzige Gesellschafterin, vertreten durch ihren Bevollmächtigten, erklärt daß:

- sie die einzige, uneingeschränkte Inhaberin der Forderung ist und daß sie die Fähigkeit hat darüber zu verfügen;
- die Forderung daher nicht übertragen worden ist und daß keine natürliche oder juristische Person ausser der einzigen Gesellschafterin auf irgendwelche Rechte betreffend der Forderung Anspruch hat;
- alle weiteren Formalitäten im Zuständigkeitsbereich des Ortes der Forderung im Laufen sind um die Übertragung ordnungsgemäß durchzuführen und zu formalisieren und um es überall und gegenüber Dritten wirksam zu machen.

*Bericht der Geschäftsführern der Gesellschaft*

Der Bericht der Geschäftsführern der Gesellschaft vom 26. März 2014, dieser Urkunde beigelegt, bezeugt daß die Geschäftsführern der Gesellschaft, anerkennend über den Umfang ihrer Verantwortung informiert worden zu sein, rechtlich als Geschäftsführer der Gesellschaft gebunden wegen der obenerwähnten Forderung, ausdrücklich mit jener Beschreibung und Bewertung einverstanden sind und die Gültigkeit des Zeichnens und der Einzahlung bestätigen.

IV. Aufgrund des vorstehenden Beschlusses wird der erste Absatz von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abgeändert, der somit folgenden Wortlaut hat:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Kapital ist auf achtundzwanzigtausendsechshundertdreißig Euro (EUR 28.630,00) festgelegt, dargestellt durch zwölftausendfünfhundert (12.500) Stammanteilen und sechzehntausendeinhundertdreißig (16.130) Anteilen der Klasse A, alle mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00).“

V. Die Alleingesellschafterin beschließt der erste Absatz von Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft wie folgt neu zu fassen:

„ **Art. 15.** Die Operationen der Gesellschaft werden der Aufsicht durch einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer unterlegt. Die unabhängige Wirtschaftsprüfer werden für die erneubare Dauer von maximal ein (1) Jahr bestellt.“

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, wird auf ungefähr eintausend dreihundert Euro (EUR 1.300,-) abgeschätzt.

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, daß, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Esch/Alzette, an dem anfangs oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 avril 2014. Relation: EAC/2014/4832. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014054034/145.

(140061664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

**UP Investmentfund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.052.

Die Bilanz zum 30. September 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2013 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. März 2014.

Für UP Investmentfund – FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2014055715/14.

(140063766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

**Saguenay S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Saguenay S.A., SPF).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 33.856.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial «SAGUENAY S.A., SPF», ayant son siège social au L-1118 Luxembourg, Rue Aldringen, 23, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 33.856, constituée suivant acte notarié en date du 20 avril 1990 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 393 du 23 octobre 1990. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 907 du 30 avril 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Victor Samuel LEVY, administrateur de sociétés, demeurant à Kinsasa-Gombe.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'objet social de SPF en SOPARFI et modification de l'article 4 des statuts.

2.- Modification de la dénomination sociale de la société en SAGUENAY S.A., et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3.- Modification subséquente de l'article 14 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société en SOPARFI et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en «SAGUENAY S.A.».

En conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SAGUENAY S.A.»»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence des résolutions qui précèdent l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à la somme de huit cent trente euros (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et aux membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. AFLALO, M.-L. AFLALO, S. LEVY, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: LAC/2014/13281. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054101/77.

(140061329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

**RP3 Holdings (Lux) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.087.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette

There appeared:

Rockspring Portuguese Property Partnership L.P., a Limited Partnership existing under the laws of the United Kingdom having its registered office at 166, Sloane Street, SW1X 9QF, London, the United Kingdom, registered with the Companies House under number LP011410 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been initialed and signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, has requested the notary to state as follows:

- That RP3 Holdings (Lux) 6 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123087, was incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, on 8 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 253 on 27 February 2007 (the "Company");

- That the Company's by-laws have been lastly amended pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 7 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 1981 on 23 September 2010;

- That the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each;

- That the Company's activities have ceased and that the Sole Shareholder hereby decides to proceed with the immediate dissolution of the Company;

- That the here represented Sole Shareholder appoints FIDES (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 41469 as liquidator of the Company (the "Liquidator") and said liquidator, in this capacity declares that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the Liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed;

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder and have become its property;

- The declarations of the Liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by EQ Audit S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124782, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" (the "Commissaire-to-the-liquidation") by the Sole Shareholder;

- That full discharge is granted to the managers of the Company for their mandates;

- That full discharge is also granted to FIDES (Luxembourg) S.A., prenamed, as liquidator for the performance of all its duties in the liquidation of the Company;

- That full discharge is also granted to EQ Audit S.à r.l., prenamed, as Commissaire-to-the-liquidation for the performance of all its duties in the liquidation of the Company;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- That the liquidation of the Company is done and finalised.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of the present deed.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the translation in french / Suit la traduction française**

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Rockspring Portuguese Property Partnership, une société de droit britannique, ayant son siège social au 166, Sloane Street, Londres SW1X 9QF, Royaume-Uni, immatriculée au Companies House sous le numéro LP011410 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée RP3 Holdings (Lux) 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 123087 (la «Société»), constituée suivant acte notarié de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 253 le 27 février 2007.

- Que l'acte de constitution de la Société a été modifié dernièrement suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 1981 le 23 septembre 2010.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500) représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25).

- Que l'Associé Unique possède la totalité des parts sociales de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Que l'Associé Unique, désigne FIDES (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 41469 comme liquidateur de la Société (le «Liquidateur»), que ce dernier en cette qualité déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du Liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique qui en devient propriétaire.
- Que les déclarations du Liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par EQ Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 124782, désigné «Commissaire à la liquidation» par l'Associé Unique de la Société.
- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société, pour leurs mandats.
- Que décharge pleine et entière est également accordée au Liquidateur, FIDES (Luxembourg) S.A., précitée, pour l'exercice de son mandat dans le cadre de la dissolution de la Société.
- Que décharge pleine et entière est également accordée au Commissaire à la liquidation, EQ Audit S.à r.l., précitée, pour l'exercice de son mandat dans le cadre de la dissolution de la Société.
- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans auprès du siège social de la Société au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 avril 2014. Relation: EAC/2014/5108. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014054061/121.

(140062083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

### **Leone X Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 69.247.

### DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trois avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

"The AMS Foundation", société de droit panaméen avec siège social à P.H. Edificio Mossfon, Segundo Piso, Calle 54 Este, Ciudad de Panama (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société anonyme de gestion de patrimoine familial «Leone X Holding S.A.», ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 69.247, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage le 1<sup>er</sup> avril 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 462 du 17 juin 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date 19 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 93 du 18 janvier 2011.

II.- Que le capital social de la société s'élève actuellement trois cent vingt-cinq mille euros (325.000,- EUR), représenté par trois mille deux cent cinquante (3.250) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société «Leone X Holding S.A.».

IV.- Que l'activité de la société «Leone X Holding S.A.» a cessé et que la comparante, en tant que seule et unique associée de la Société (l'Associé unique) prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

V. Que l'Associée unique déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

VI. Que l'Associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

VII. Que l'Associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de sa participation dans la Société VIII. Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 1.050,-EUR euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 avril 2014. Relation GRE/2014/1464. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014055459/50.

(140063625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

#### **S.u.P. Premium IV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.933.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für S.u.P. Premium IV*

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014055609/12.

(140063885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---

#### **Swale Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.472.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 December 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Swale Holding S.à r. l.

Manacor (Luxembourg) S.à r.l.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014055623/14.

(140063804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

---